

## **Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire du jeudi 21 février 2019 Salle des fêtes d'Omey**

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Roger BERTON par André MELLIER (pouvoir), Catherine DETHUNE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Catherine JULLIEN par Éric PIGNY (pouvoir), Catherine PANNET par Hubert ARROUART (pouvoir), Christophe PATINET par Maurice HUET (pouvoir).

Absents : Milène ADNET (excusée), Hubert FAUCONNIER William MATHIEU (excusé), Fabrice REVELLI Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

### **Soit 39 votants.**

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Damien GALLOIS, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLON, Andrée VIART.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Alain GOBILLARD (excusé), Marie-Ange GRUE (excusée), Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Claudy MATHIEU (excusée), Éric MERCIER (excusé), Luc MILLON (excusé), Florence PERARDEL, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Mme Martine MENISSIER

### **Adoption du PV de la séance du 17 janvier 2019**

Le PV de la réunion du Conseil communautaire du jeudi 17 janvier n'a pas été envoyé aux conseillers communautaires. Ce PV sera soumis à l'adoption du Conseil Communautaire lors de la prochaine réunion.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

### **1. Présentation de l'outil de Gestion Relation Citoyen (GRC) du Groupe LA POSTE**

Messieurs Christophe GUILLEMOT Délégué territorial et Jean-Charles BOSSARD du groupe LA POSTE sont venus présenter LOCALEO, outil de Gestion Relation Citoyen. Une convention a été signée entre le groupe la Poste et l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) à laquelle 14 communes de la CCMC adhèrent.

Le GRC :

- ✓ Aide la collectivité à traiter les demandes des usagers dans les meilleurs délais.
- ✓ Permet de conserver l'historique des relations avec les usagers.
- ✓ Permet aux usagers de voir en temps réel l'avancée de leurs demandes.

Chaque site de communes peut créer un lien vers ce portail de téléservice.

Il peut y avoir des comptes multi-collectivités.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de réfléchir sur cet outil dans un avenir proche.

## **II. SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ANIMATION**

### **1. Demandes de subventions**

- Projets pédagogiques des écoles

Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Vice-Président en charge des affaires scolaires rappelle les règles d'attribution de subventions allouées aux écoles pour des projets pédagogiques particuliers.

DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES

RAPPELS ECOLES



DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJETS PEDAGOGIQUES

RAPPELS ECOLES



1<sup>er</sup> projet : Classe de mer pour deux classes (46 élèves) du pôle scolaire de la vallée de la Coole :

Montant du projet : 19 885 € (soit 432 € par élève)  
Subvention sollicitée : 2 500 € (soit 54,34 € par élève)  
Subvention accordée : 2 500 €

Vote du Conseil communautaire : unanimité

2<sup>ème</sup> projet : Projet « Potager/Jardin pour l'ensemble des classes de l'école Jean de La Fontaine à Courtisols (122 élèves).

Montant du projet : 6 205 € (soit 51 € par élève)  
Subvention sollicitée : 1 862 € (soit 15,26 € par élève)  
Subvention accordée : 1862 €

Vote du Conseil communautaire : unanimité

➤ Investissements des associations

Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Vice-Président en charge des dossiers « Animation Jeunesse » rappelle les règles d'attribution de subventions allouées aux associations.

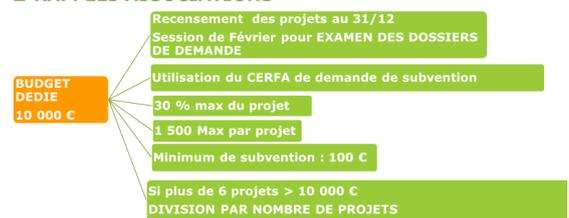
DEMANDE DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

RAPPELS ASSOCIATIONS



DEMANDE DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

RAPPELS ASSOCIATIONS



Association Récréaire de Breuvery-sur-Coole

Montant du projet (achat de livres) : 329 €  
Subvention sollicitée : 100 €  
Subvention accordée : 100 €

Vote du Conseil communautaire : unanimité

Ecole de Musique Intercommunale Marnaise – Saint-Germain-la-Ville

Achat d'un piano numérique + banc et pied, un ampli, 3 micros, 2 pieds et 5 pupitres

Montant total des dépenses : 1 284,70 €

Subvention sollicitée : 385,41 €

Subvention accordée : 385,41 €

**Vote du Conseil communautaire : unanimité**

Avenir sportif Courtisols Basket :

Achat de jeux de maillots + flocage, ballons, filets

Montant total des dépenses : 2 323 €

Subvention sollicitée : 672 €

Subvention accordée : 672 €

**Vote du Conseil communautaire : unanimité**

La Volontaire – Section tir sportif

Achat de 2 carabines, 5 valises de transport, cibles, plombs.

Montant total des dépenses : 3 645 €

Subvention sollicitée : 1 093 €

Subvention accordée : 1 093 €

**Vote du Conseil communautaire : unanimité**

Familles Rurales de la Moivre :

Achat d'un ordinateur portable + housse de rangement

Montant total des dépenses : 531,90 € €

Subvention sollicitée : 159,57 €

Subvention accordée : 539,57 €

**Vote du Conseil communautaire : unanimité**

**Montant total des subventions investissement accordées aux associations : 2 409,98 €**

➤ Projets d'associations

Projet « Les Harmoniales initié par les Amis du château de Vitry-la-Ville

Ce projet se déroulerait sur 3 années.

Le propriétaire du château et le metteur en scène ont été reçus dans les bureaux de la Communauté de Communes.

Le projet a été envoyé par mail à l'ensemble des Conseillers communautaires.

Ci-dessous le budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Frais de Création</b>		<b>Subventions</b>	
Secrétariat (fournitures)	2 000.00 €	Communauté Communes Moivre Coole	6 000 €
Communication Evènements	11 000.00 €	Conseil Départemental	20 000 €
Matériel technique son	5 000.00 €	Région	15 000 €
Matériel technique lumière	5 000.00 €	PETR	7 000 €
Costumes Accessoires Décor	5 000.00 €	FEDER	8 000 €
Fonds Roulement	3 000.00 €	Jeunesse et Sports	4 000 €
Frais de déplacements	2 000.00 €	DRAC	10 000 €
Charges courantes château	10 000.00 €		70 000 €
Restauration (frais de bouche)	5 000.00 €		
	48 000.00 €	Fonds privés	25 000 €

<b>Frais professionnels</b>		<b>Entrées spectacles (dont restauration sur place)</b>
Technicien son	6 000 €	25 000 €
Technicien lumière	6 000 €	
Comédienne, programmation, gamme d'harmonie	15 000 €	
Musiciens, programmation	15 000 €	
Concepteur, harmonisateur, formateur, relation publiques	10 000 €	
Comédien, Auteur, Metteur en scène	10 000 €	
Direction technique et artistique	10 000 €	
	<b>72 000 €</b>	
<b>TOTAL 120 000 €</b>		<b>TOTAL 120 000 €</b>

Calendriers des évènements à venir en 2019 :

- ✓ **Harmonia Mundi** : 22, 23 et 24 mars (Eveil aux harmonies du monde) au château de Vitry-la-Ville
- ✓ **Le jeune public auteur** : (les scolaires) : juin 2019 au château et dans les établissements scolaires
- ✓ **Harmonia** : Spectacle patrimonial vivant des 3 et 4 août 2019 au château.

Quelques questions sont posées :

*Pourquoi ne pas traiter ce projet de la même manière que les projets des autres associations ?*

Monsieur le Président pense que ce dossier d'animation est particulier ; c'est un projet de territoire. Des actions seront menées dans les groupes scolaires, au sein des animations jeunesse et dans les villages.

*La Communauté de Communes accordera-t-elle une subvention chaque année ?*

Monsieur le Président pense que la subvention de la 1<sup>ère</sup> année peut être conséquente afin de lancer le projet qui est intéressant. Il y a aussi un risque que d'autres subventions demandées ne viennent pas. Pour les deux prochaines années, le dossier sera réexaminé.

Quelques remarques sont formulées :

Le montant de la subvention demandée pour ce projet représente plus du double du montant des subventions allouées aux autres associations de la Communauté de communes.

Ce qui gêne, c'est d'accorder une subvention de 6 000 € à ce projet et d'avoir refusé une aide de 300 € pour une livraison de pain dans les communes de la Moivre.

**Vote du Conseil communautaire : 30 voix pour, 9 abstentions.**

Association AT A COOLA (Regroupement des AFR de la vallée de la Coole pour l'organisation des LSH).

En 2013, au regard des difficultés de recrutement pour l'association, la CCMC a proposé de recruter directement une personne et de la mettre à disposition de l'AT ACOOLA pour les missions de direction des accueils de loisirs.

Cette personne ayant quitté la collectivité, une nouvelle mise à disposition a été organisée en fin d'année 2017 (après les mêmes difficultés de recrutement), à laquelle l'association a souhaité mettre fin à compter du 31/12/2018.

La CCMC souhaite aujourd'hui privilégier l'accompagnement financier de la structure pour permettre à l'association de recruter elle-même la personne avec la condition d'une neutralité financière pour la collectivité par rapport aux modalités antérieures de la mise à disposition.

Subvention sollicitée : 19 200 €, soit le coût de la personne embauchée par l'association au regard de leur convention collective

Subvention accordée : 16 500 €, soit la somme équivalente au coût de mise à disposition pour les 918 d'heures proposée par l'association (taux horaire de 17,85 €)

Vote du Conseil communautaire : unanimité

## 2. Règlement intérieur des services périscolaires

- Mise en place de la majoration pour retard d'inscription aux accueils périscolaires du matin et du soir

Certains parents confient leur(s) enfant(s) à la garderie du matin ou du soir sans les avoir inscrit au préalable. Cela peut poser un problème au niveau de l'encadrement.

Dans le cas ci-dessus exposé, Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Vice-Président en charge des affaires périscolaires, propose de doubler le coût du service (4 € au lieu de 2 € pour la garderie).

Vote du Conseil communautaire : unanimité

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter l'intégralité du règlement intérieur des services périscolaires.

Vote du Conseil communautaire : unanimité

M. BRIGNOLI, fait remarquer que l'an dernier, les informations concernant les inscriptions aux services périscolaires ont été données très tardivement : certaines familles étaient déjà parties en vacances.

M. VANSANTBERGHE souhaite que cette année, toutes les décisions concernant le périscolaire soient prises fin mai début juin.

La commune de Courtisols demande à ce que les parents puissent procéder à l'inscription des enfants au périscolaire par l'intermédiaire du portail comme c'est le cas pour les autres communes de la CCMC. Madame LAMIABLE précise qu'il y a d'importants problèmes avec le logiciel de JVS, notamment au niveau de la facturation (beaucoup d'erreurs). C'est pour cette raison que le portail n'a pas été ouvert aux familles de Courtisols.

M. VANSANTBERGHE présente les prévisions d'effectifs dans les différentes écoles de la CCMC. Dans l'ensemble, les effectifs sont stables. Mais il y a risque de suppression d'une classe à Nuisement sur Coole.

## INFORMATIONS DIVERSES

### □ EFFECTIFS PREVISIONNELS

	RAPPEL 2018-2019			PREVISION 2019-2020				
	NB CLASSES	EFFECTIF N-1	Moyenne élèves par classe	ELEVES ENTRANTS	ELEVES SORTANTS	EFFECTIF TOTAL ECOLE 2019-2020	Moyenne élèves par classe	TOTAL ELEVES
<b>NUISEMENT</b>	7	166	23,7	14	20	160	22,9	-6
<b>MAIRY SUR MARNE</b>	4	86	21,5	20	19	87	22,3	1
<b>VITRY LA VILLE</b>	2	47	23,5	18	20	45	23,0	-2
<b>VESIGNEUL S/MARNE</b>	9	224	24,9	20	21	223	24,8	-1
<b>MARSON</b>	5	111	22,2	12	11	112	22,4	1
<b>COURTISOLS MATERNELLE</b>	3	62	20,7	18	20	60	20,3	-2
<b>COURTISOLS ELEMENTAIRE</b>	5	120	24,0	20	18	122	24,4	2
<b>TOTAL ECOLES</b>	<b>35</b>	<b>816</b>		<b>122</b>	<b>129</b>	<b>809</b>		<b>-7</b>

Monsieur André MELLIER apporte l'information suivante : la Caisse locale du Crédit Agricole propose de financer des événements sportifs ou culturels à hauteur de 500 €. Le projet doit être présenté au bureau pour validation.

### III. RH

#### 3. Création de poste Cat A URBANISME

M. Eloi LURASCHI, au regard de la charge de travail en matière d’instruction des documents d’urbanisme pour le compte des communes, ne peut assurer l’accompagnement de l’élaboration du PLUI. Aussi, il est proposé de recruter un agent de catégorie A : un chef de projet **Planification – Urbanisme – Aménagement** pour remplir les fonctions d’ingénierie et accompagner le pilotage de l’élaboration du PLUI et le développement économique du territoire (coût pour la CCMC = 50 000 € à 60 000 €).

Vote du Conseil communautaire : unanimité

### IV. LOGEMENT

#### 4. OPAH

Il est proposé de poursuivre l’opération de 2019 à 2021 à hauteur de 47 000 € par an.

L’aide serait limitée à 1 500 € pour les propriétaires bailleurs et à 2 000€ pour les propriétaires occupants. Limiter le montant des aides permettrait de traiter le même nombre de demandes.

Vote du Conseil communautaire : unanimité

Suite au comité n° 15 du 18 décembre 2018, les subventions suivantes sont soumises au conseil communautaire.



## LOGEMENT

### □ OPAH

#### ➤ COMITE TECHNIQUE N°15 du 18 décembre 2018

	COMMUNE	Statut d'occupation	TYPE DE TRAVAUX	SUBVENT VOTEE
1	DAMPIERRE AU TEMPLE	PO	Travaux d'économie d'énergie	5 000
2	HOURMELON LE GRAND	PO	Travaux d'économie d'énergie	5 000
3	SUIPPES	PO	Travaux d'économie d'énergie	5 000
4	SUIPPES	PO	Travaux d'économie d'énergie	2 088
	TOTAL			17 088

Vote du Conseil communautaire : unanimité

### V. FINANCES

#### 5. Création d’une régie mixte

Il est proposé de créer une régie mixte en lieu et place de la simple régie de recettes pour l’encaissement des services « Animation ». Par exemple, cela pourrait permettre à Jérémy FRINOT d’acheter des petites fournitures dans des magasins n’acceptant pas les mandats administratifs.

Vote du Conseil communautaire : unanimité

## VI. MARCHES PUBLICS

### 6. Autorisation du lancement du marché de restauration scolaire

L'objectif est de valider les tarifs périscolaires en avril pour finaliser la préparation de la rentrée 2019 dès la fin juin.

Vote du Conseil communautaire : unanimité

## VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 7. Prix de vente ZA OUCHES DE CHEPPE

Par délibération du 27 avril 2017, le prix de vente avait été fixé à 20 € le m<sup>2</sup>.

Une subvention de 57 000 € a été sollicitée auprès du Département pour la viabilisation de la 2<sup>ème</sup> phase. Le projet ne répondant pas aux critères d'éligibilités, le Département n'a pas accordé la subvention.

Il est donc proposé de fixer pour les nouveaux acquéreurs le prix du m<sup>2</sup> à 22 € (pour compenser les 57 000 €). Cela représente un gain de 50 040 €.

Ce nouveau tarif ne sera pas appliqué sur les terrains en cours de négociation.

Vote du Conseil communautaire : 38 voix pour, 1 abstention.

## VIII. URBANISME

### 8. Adoption du périmètre ABF Carte communale de POIX

A Poix, le Tumulus dit « tombeau de Théodoric » est un site classé. Monsieur le Maire de Poix demande que le périmètre de protection du site soit modifié. Voir le plan ci-dessous :



Vote du Conseil communautaire : unanimité

### 9. Avis sur le SCOT

La CCMC est consultée au titre des Personnes Publiques Associées (PPA) au regard de sa prise de compétence en matière d'urbanisme. Un document de présentation du projet de SCOT du pays de Châlons a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers communautaires.

Madame LAMIABLE présente le projet et précise que la consommation de terres agricoles est évaluée au total à 218 ha sur la période 2019/2030.

Vote du Conseil communautaire : 28 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

Des questions sont posées à Monsieur SCHULLER, Président du SYMSEM, concernant le projet de REOMI, notamment sur le nombre de passages. Des réponses ont été apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.